



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Secrétariat général



Cofinancé par l'Union européenne

FONDS « ASILE, MIGRATION ET INTEGRATION » (AMIF)

APPEL A PROJETS 2021

DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME 2021-2027

Version du 17 septembre 2021

PARTIE SPECIFIQUE

En complément à la partie générale de l'appel à projets, la partie spécifique présente des informations détaillées sur les actions à cofinancer dans le cadre du Fonds « Asile, migration et intégration » (AMIF).

La présente note explique en détail les actions lancées par l'appel à projets, c'est-à-dire les actions ouvertes à la soumission d'une demande de cofinancement. Chaque action est présentée sur une fiche indiquant notamment l'objet de l'action, des exemples de projets et l'autorité compétente.

DEPÔT DES DEMANDES DE COFINANCEMENT

Les demandes de cofinancement doivent parvenir au plus tard pour le 18 octobre 2021 par courrier électronique à l'adresse-mail suivante :

amif@mae.etat.lu

Une copie papier signée par la personne pouvant valablement engager le porteur de projet doit parvenir dans le même délai au

Ministère des Affaires Étrangères et Européennes

Secrétariat général

**9, rue du Palais de Justice
L-1841 Luxembourg**

1. Liste des actions lancées par l'appel à projets

Action C.1 : Retour volontaire et réalisation de projets de réintégration

Objectif spécifique 3	Retours
Objet et portée de l'action	<p>Les actions visées portent sur les retours volontaires et la réalisation de projets de réintégration. Elles visent la promotion des retours volontaires, l'assistance aux personnes désireuses de retourner volontairement dans leur pays d'origine et l'aide aux projets de réintégration.</p> <p><u>Exemples de projets éligibles :</u></p> <p>Les projets mettant en œuvre cette action comprennent la mise en place d'un dispositif d'aide au retour volontaire et à la réintégration.</p> <p>L'aide au retour inclut notamment les frais de voyage des personnes qui envisagent un retour volontaire, ainsi que les frais d'organisation des retours volontaires, dont par exemple les coûts liés à l'acquisition d'un document de voyage, ainsi que l'argent de poche accordé aux personnes retournant volontairement. De même, l'aide inclut une contribution financière aux premières dépenses après le retour, dont, le cas échéant, les frais de transports dans le pays de retour ou les frais liés à l'hébergement provisoire.</p> <p>Le volet sur l'aide à la réintégration peut inclure notamment l'aide au développement d'activités génératrices de revenu ou une aide à la recherche d'un emploi ainsi que, le cas échéant, des aides spécifiques pour les personnes vulnérables.</p> <p>La couverture géographique devra inclure tous les pays de retour susceptibles.</p>
Période d'éligibilité	Sont éligibles les projets réalisés entre le 1 ^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024
Indications financières	Part de l'Union européenne : 922.500 € Part nationale : 307.500 € Budget global disponible: 1.230.000 €
Autorité compétente	Secrétariat général
Coordonnées de la personne de contact	Adisa Calakovic Jeff Theisen amif@mae.etat.lu

Action C.2 : Evaluation Familiale

Objectif spécifique 3	Retours
Objet et portée de l'action	<p>L'action porte sur la recherche et l'identification des familles des mineurs non-accompagnés (MNA) introduisant leur demande de protection internationale au Grand-Duché de Luxembourg ou résidant de manière illégale sur le territoire luxembourgeois. Il s'agit de retracer dans le pays d'origine du mineur les membres de famille (parents, frères et sœurs, dans une 2e étape grands-parents ou tout autre membre de famille), de recueillir des informations sur les conditions de logement, le contact et la qualité des relations avec le mineur, ainsi que l'environnement de ses parents.</p> <p>L'évaluation fera l'objet d'un rapport à soumettre à la Direction de l'immigration sous forme standardisée.</p> <p>Le porteur de projet recevra de la Direction de l'immigration toutes les données pouvant le guider dans ses recherches en vue de retrouver la famille du mineur et de pouvoir procéder à une évaluation familiale : Résumé du formulaire d'introduction de la demande PI, du rapport de la police judiciaire, copies du passeport...</p> <p>La couverture géographique devra inclure tous les pays d'origine des MNA. Sur base de l'évolution actuelle du nombre des MNA demandant la protection internationale au Luxembourg, 25 cas par année sont à prévoir lors de la proposition de projet.</p>
Période d'éligibilité	Sont éligibles les projets réalisés entre le 1 ^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024
Indications financières	Part de l'Union européenne : 78.750 € Part nationale : 26.250 € Budget global disponible: 105.000 €
Autorité compétente	Secrétariat général
Coordonnées de la personne de contact	Adisa Calakovic Jeff Theisen amif@mae.etat.lu